

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 5 SEPTEMBRE 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 5 septembre 2017 étaient présents : Madame Diane Giguère, Messieurs Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absents : Chantale Gagnon / Roger Roy (arrivée à 8h08)

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-09-9137

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 7 et 8 août 2017

17-09-9138

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 7 et 8 août 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

17-09-9139

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 55 638.64 \$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-09-9140

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 884 845.14 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

Dépôt au conseil d'une pétition par M. Luc Blanchet.

Arrivée de Monsieur Roger Roy

6. Correspondances

17-09-9141

Demande d'aide financière du Centre d'initiation au patrimoine

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ au Centre d'initiation au patrimoine pour leur activité de financement, soit un cocktail dinatoire qui aura lieu à La Grande Ferme le 21 septembre prochain, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion en août dernier ;

- Versement par la MRC d'une aide financière de 4800\$ pour une rénovation patrimoniale, pour une résidence de L'Ange-Gardien ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La programmation pour les activités culturelles et de loisirs 2017-18 est envoyée par la poste depuis la mi-août, inscription via la plateforme Qidigo ;
- Le tournoi de golf de la municipalité fut un succès avec la participation de 80 personnes ;
- Il y a le Demi-marathon de la Côte-de-Beaupré dimanche le 10 septembre prochain, vous pouvez vous inscrire via le site internet de ce dernier ;

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 17 août 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 11, rue de la Rivière.
2. Pour la demande d'installation d'une clôture au 6006, boulevard Sainte-Anne.
3. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence et le changement d'une porte-patio au 6157, avenue Royale.
4. Pour la demande d'agrandissement de la résidence au 6332, boulevard Sainte-Anne.
5. Pour la demande de suppression d'une fenêtre et le changement de toutes les autres fenêtres de la résidence au 6953, avenue Royale.

Dérogations mineures :

1. Pour le 15, chemin du relais et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un abri d'auto attenant à un garage isolé ce qui est prohibé par le règlement de zonage, au lieu de deux bâtiments séparés tel que permis par le règlement de zonage.

Le motif de cette recommandation se base sur le fait que le conseil municipal a demandé au service d'urbanisme de procéder à des amendements dans la réglementation de zonage afin de rendre réglementaire l'annexion de deux bâtiments secondaires.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Dérogations mineures :

1. Pour le 1056, chemin Lucien-Lefrançois et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre un agrandissement d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul minimale de 6.79m au lieu de 7.5m, tel qu'exigé par le règlement de zonage.

Le motif de ce refus se base sur le fait que la localisation de la résidence et la superficie de terrain permettent un agrandissement de la résidence à d'autres endroits.

Du fait de la recommandation de refuser cette dérogation mineure, le CCU recommande également de refuser la demande de PIIA.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Un montant de 10 000\$ a été défrayé pour régler un problème au niveau d'un purgeur d'une chambre de réduction soit le PPA-1 ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Andrée Blais et Denis Parker

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 11, rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;

17-09-9142

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande d'Andrée Blais et Denis Parker, soit la réfection de la toiture en bardeau d'asphalte de la résidence, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Location prestige DG

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une clôture au 6006, boulevard Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;

17-09-9143

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Location prestige DG, soit l'installation d'une clôture de poteau de 4pieds de hauteur en cours avant et latérale gauche au 6006, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jocelyne Hébert

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence et le changement d'une porte-patio au 6157, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;

17-09-9144

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jocelyne Hébert, soit la réfection de la toiture de la résidence en bardeau d'asphalte et le changement d'une porte-patio au 6157, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Claire Gagnon et Marie-Aimée Touchette

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence au 6332, boulevard Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;

17-09-9145

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claire Gagnon et Marie-Aimée Touchette, soit l'agrandissement de la résidence de 7.26m x 3.65m en cour arrière au 6332, boulevard Sainte-Anne, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denis Lamontagne et Éric Lamontagne

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la suppression d'une fenêtre et le changement de toutes les autres fenêtres de la résidence au 6953, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;

17-09-9146

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Lamontagne et Éric Lamontagne, soit la suppression d'une fenêtre et le changement de toutes les autres fenêtres de la résidence au 6953, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le

paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Michael Lemelin et Christine Leroux

17-09-9147
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un abri d'auto annexé au garage isolé existant au 15, chemin du relais;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 17 août 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michael Lemelin et Christine Leroux, soit la construction d'un abri d'auto de 16' x 24' annexé au garage isolé existant, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande du 1056, chemin Lucien Lefrançois

17-09-9148
CONSIDÉRANT QUE Julie Foster et Régis Potvin ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul minimale de 6.79m au lieu de 7.5m, ce qui est interdit par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 17 août 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 1056, chemin Lucien-Lefrançois visant à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul minimale de 6.79m au lieu de 7.5m, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 15, chemin du relais

17-09-9149
CONSIDÉRANT QUE Michael Lemelin et Christine Leroux ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la construction d'un abri d'auto annexé au garage isolé existant, au lieu de deux bâtiments séparés, ce qui est interdit par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé au service d'urbanisme de procéder à des amendements dans la réglementation de zonage afin de rendre réglementaire l'annexion de deux bâtiments secondaires;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 17 août 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 15, chemin du relais visant à autoriser la construction d'un abri d'auto annexé au garage isolé existant, au lieu de deux bâtiments séparés, ce qui est interdit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Demande d'appui auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que Clermont Turmel souhaite implanter un centre équestre en zone agricole;
CONSIDÉRANT qu'une autorisation est nécessaire en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour donner des cours d'équitation et permettre des randonnées sur la propriété constituée du lot 5370355;
CONSIDÉRANT que l'implantation du centre équestre représentera un investissement de plus de 500 000\$ pour le développement de l'agriculture sur notre territoire;
CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la Municipalité en considérant le type de projet complémentaire à l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- la réalisation du projet ne soustrairait aucune parcelle de terrain à l'agriculture;
- une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les lots avoisinants;
- le projet n'aurait aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité;

17-09-9150

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

- d'appuyer la demande soumise par Clermont Turmel auprès de la Commission de protection du territoire agricole;

12. Adoption du règlement #17-651 « Amendement au règlement #07-556

Règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles

17-09-9151

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance de 7 août 2017 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1

Que le texte à l'article 5 – Terminologie au point : Collecte de certaines matières résiduelles soit remplacé par :

Collecte de certaines matières résiduelles : toute opération qui consiste à effectuer la collecte, le transport et la disposition de certaines matières résiduelles.

Ce qui n'entre pas dans la définition de certaines matières résiduelles : fumier, terre, gravier, sable, béton, asphalte, tuyaux, matériaux de construction, débris de chantier de construction, pneu, débris d'incendie, cendres, tout liquide, animaux morts, article volumineux ou pesant et de façon non limitative, un meuble, un appareil électrique et/ou ménager, un matelas, du tapis, pièces ou carcasses de véhicules, les résidus domestiques dangereux (RDD), les résidus verts, ainsi que les matières recyclables.

Les déchets produits, de nature commerciale et/ou industrielle n'entrent pas dans la présente définition sauf s'ils sont combustibles et s'ils sont déposés en quantité ne dépassant pas six (6) réceptacles de quatre pieds cubes et n'excédant pas vingt-cinq kilogrammes (25 kg) au moment de l'enlèvement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

13. Servitude avec la Corporation de la résidence pour personnes âgées pour l'installation d'un poste de pompage

17-09-9152

ATTENDU la réalisation des travaux de réfection de conduites et voirie dans la rue du Tricentenaire ;

ATTENDU la nécessité d'effectuer l'installation d'un poste de pompage sur une partie de lot #4 440 152 ;

ATTENDU l'autorisation du responsable de la Corporation de la résidence de personnes âgées, à procéder à la construction du dit poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de L'Ange-Gardien autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'obtention de la servitude avec M. Florian Gariépy, responsable au nom de la Corporation de la résidence pour personnes âgées ;

QUE la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer tous les frais nécessaires à la réalisation des travaux et à cette servitude ;

Que la municipalité de L'Ange-Gardien mandate Me Alain Gariépy pour effectuer les documents nécessaires afin d'enregistrer et officialiser cette servitude.

- 17-09-9153 **14. Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré - médiation**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien confirme l'acceptation de participer à une médiation dans le cadre du partage de l'actif et passif de la Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré, tel que proposé par M. Denis Michaud de la Commission municipale, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 15. Deuxième période de questions**
- 16. Divers**
- 17-09-9154 **1 Embauche d'un préposé responsable à l'écocentre**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien effectue l'embauche de M. Josua Savard comme préposé à l'écocentre de la municipalité, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-09-9155 **2 Contrat de l'inspecteur adjoint à l'urbanisme**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien effectue la prolongation d'emploi de M Teddy Deschamps, au poste de technicien en urbanisme, et qu'un contrat soit signé entre les parties, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-09-9156 **3 Autorisation de signature du protocole de la FEPTEU- volet 1**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, le protocole d'entente, dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) Volet 1 – renouvellement de conduites d'eau, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-09-9157 **4 Offre de services pour deuxième surveillant pour les travaux de réfection de rues**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien accepte l'offre de services de Tetrattech QI pour l'ajout d'un deuxième surveillant pour les travaux de réfection de rues 2017, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-09-9158 **5 Autorisation de dépense**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 1900\$ plus taxes pour des travaux d'électricité au local des fermières, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17. Levée ou ajournement de la séance**
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 17-09-9159 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère que la présente séance soit levée, il est 21h05, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale